



Français

Document d'information sur le

Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones

(12^e session du MEDPA)

Genève, du 15 au 19 juillet 2019

Secrétariat technique du Docip aux Nations Unies à Genève

Palais des Nations, 1211 Geneva 10, Suisse

Bureau de coordination du Docip: E-2060

Le bureau se trouve dans la salle E-2060 un niveau en dessous de la salle XX
dans le bâtiment E

**Bureaux pour les délégués autochtones, avec ordinateurs et imprimantes :
E-2064 et E-2066**

Avant-propos

Le présent document a été rédigé dans l'objectif d'informer l'ensemble des délégués autochtones au sujet de la présente session du Mécanisme d'experts (MEDPA). Il contient un résumé des informations les plus importantes et utiles concernant la 12^e session du MEDPA et offre des renseignements pratiques sur le bureau du Docip et les services qu'il offre à tous les délégués autochtones pendant toute la durée de la conférence. Vous trouverez également une liste de documents et de contacts utiles à la fin de ce document.

Sommaire

Sommaire	2
Le Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones (MEDPA).....	3
Mandat.....	3
La 12 ^e session du MEDPA	3
Ordre du jour provisoire de la 12 ^e session du MEDPA.....	3
Membres du Mécanisme d'expert sur les droits des Peuples Autochtones.....	4
Membres actuels du Conseil des droits de l'homme, 1er janvier – 31 décembre 2019.....	5
Méthodologie de travail du MEDPA.....	6
Activités intersessions : séminaire d'experts et réunion intersession	6
Engagement des pays	6
Mission dans les pays en 2018-2019.....	7
Réunion préparatoire des Peuples Autochtones	8
Documents de référence de l'ONU	8
La Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (UNDRIP)	8
Le document final de la Conférence mondiale sur les Peuples Autochtones.....	8
Plan d'action mondial à l'échelle du système des Nations Unies (SWAP).....	9
La Convention 169 de l'OIT	10
Programme 2030	10
La résolution sur la participation des Peuples Autochtones au sein du système des Nations Unies.....	10
Numéros de téléphone et contacts utiles	11
Centre de documentation, de recherche et d'information des Peuples Autochtones (Docip)...	12

Le Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones (MEDPA)

Mandat

Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) est un organe subsidiaire du Conseil des droits de l'homme (CDH). Le CDH a été établi en 2006 par l'Assemblée générale de l'ONU et est le principal organe intergouvernemental de l'ONU qui s'occupe des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme a créé le MEDPA en 2007 à travers la résolution 6/36 du CDH. Le MEDPA se réunit une fois par an pendant cinq jours.

Conformément à son mandat, le MEDPA:

- fournit au Conseil des droits de l'homme des avis et des conseils techniques sur les droits des peuples autochtones, tels que définis dans la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)
- aide les États membres, sur leur demande, à concrétiser les objectifs de la Déclaration à travers la promotion, la protection et la réalisation des droits des peuples autochtones.

Les nouvelles méthodes de travail du MEDPA sur la question de l'engagement des pays sont décrites en page 6 de ce document. Le MEDPA constitue l'un des trois organes de l'ONU chargés de traiter spécifiquement des questions Autochtones. Les deux autres sont l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones (<http://bit.ly/Instance-Permanente>) et la Rapporteuse Spéciale sur les droits des Peuples Autochtones (<http://bit.ly/Rapporteuse-Spéciale-DPA>).

La 12^e session du MEDPA

Ordre du jour provisoire de la 12^e session du MEDPA¹

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Étude et avis sur les droits des peuples autochtones dans le contexte des frontières, de la migration et du déplacement.
4. Réunion de coordination des mécanismes relatifs aux droits autochtones de l'ONU (séance privée (réunion à huis clos).
5. Activités intersessions et suite donnée aux études thématiques et aux avis.
6. Activités dans les pays.
7. Table ronde sur la participation politique des femmes autochtones.
8. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
9. Travaux futurs du Mécanisme et thème des prochaines études annuelles.
10. Propositions à soumettre au Conseil des droits de l'Homme pour examen et approbation.
11. Adoption des études et des rapports.

¹ L'agenda officiel de la 12^{ème} Session du MEDPA est disponible ici: <https://www.undocs.org/fr/a/hrc/emrip/2019/1>

La 12^e session a pour thème « Les efforts de mise en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones : reconnaissance, réparation et réconciliation ». De plus amples informations sur l'étude en cours sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.undocs.org/a/hrc/emrip/2019/3>

La présente session abordera également une étude et un avis sur « les droits des Peuples Autochtones dans le contexte des frontières, de la migration et du déplacement ». Une version provisoire de ce rapport sera présentée pour discussion lors de la 12^e session du MEDPA. Sa version finale sera présentée au Conseil des droits de l'Homme lors de sa quarante-deuxième session (septembre 2019). La note conceptuelle est disponible en [anglais](#) | [espagnol](#).

Lundi 15 juillet de 15 h à 18 h :

En vertu du point 11 de sa résolution 39/13 (<http://bit.ly/résolution-39-13>) le **Conseil des droits de l'Homme** tiendra un dialogue intersessions d'une demi-journée sur les moyens de renforcer la participation des représentants et des institutions des Peuples Autochtones aux réunions du Conseil sur les questions qui les concernent. Étant donné qu'il s'agit d'un évènement du Conseil des droits de l'Homme, seules les ONG dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC peuvent s'inscrire sur la liste des orateurs. Les inscriptions sur la liste des orateurs pour les institutions nationales des droits de l'Homme et les ONG seront ouvertes le 10 juillet 2019 à 14 h (heure locale) et s'effectueront comme de coutume par le système en ligne : <https://ngoreg.ohchr.org>.

Pour de plus amples informations sur la 12^e session du MEDPA, veuillez vous rendre sur : <http://bit.ly/EMRIP-12thsession>

Membres du Mécanisme d'expert sur les droits des Peuples Autochtones

Le MEDPA est composé de sept experts indépendants, un pour chaque région socioculturelle autochtone du monde, qui sont élus pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Ces régions sont les suivantes : l'Afrique ; l'Asie ; l'Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes ; l'Arctique ; l'Europe centrale et orientale ; la Fédération de Russie ; l'Asie centrale et la Transcaucasie ; l'Amérique du Nord ; et le Pacifique.

Membres (2019-2020)	Membres (2017-2019)
Mme Kristen CARPENTER (USA) (2021) Mme Megan DAVIS (Australie) (2022) M. Belkacem LOUNES (Algérie) (2021) M. Edtami MANSAYAGAN (Philippines) (2020) M. Rodion SULYANDZIGA (Fédération de Russie) (2022) Mme Laila VARS (Norvège) (2020) Mme Erika M. YAMADA (Brésil) (2022)	M. Albert K. BARUME (RDC) (2021) Mme Kirsten CARPENTER (États-Unis) (2021) Mme Megan DAVIS (Australie) (2019) M. Edtami MANSAYAGAN (Philippines) (2020) M. Alexey TSYKAREV (Fédération de Russie) (2019) Mme Laila VARS (Norvège) (2020) Mme Erika M. YAMADA (Brésil) (2019)

Le ou la président(e) du MEDPA est désigné(e) chaque année en début de session. Si vous souhaitez prendre contact avec l'une ou l'autre de ces personnes, veuillez-vous adresser au secrétariat du MEDPA : expertmechanism@ohchr.org.

Membres actuels du Conseil des droits de l'homme, 1er janvier – 31 décembre 2019

<p>États africains (13)</p> <p>Afrique du Sud (2019) Angola (2020) Burkina Faso (2021) Cameroun (2021) Égypte (2019) Érythrée (2021) Nigeria (2020) République démocratique du Congo (2020) Rwanda (2019) Sénégal (2020) Somalie (2021) Togo (2021) Tunisie (2019)</p>	<p>États d'Amérique latine et des Caraïbes (8)</p> <p>Argentine (2021) Bahamas (2021) Brésil (2019) Chili (2020) Cuba (2019) Mexique (2020) Pérou (2020) Uruguay (2021)</p>
<p>États de la région Asie-Pacifique (13)</p> <p>Afghanistan (2020) Arabie saoudite (2019) Bahreïn (2021) Bangladesh (2021) Chine (2019) Fidji (2021) Inde (2021) Iraq (2019) Japon (2019) Népal (2020) Pakistan (2020) Philippines (2021) Qatar (2020)</p>	<p>États d'Europe occidentale et autres États (7)</p> <p>Australie (2020) Autriche (2021) Danemark (2021) Espagne (2020) Islande (2019) ** L'Islande a été élue le 13 juillet 2018 pour siéger en tant que membre du 13 juillet 2018 au 31 décembre 2019 en remplacement du siège laissé vacant par les États-Unis à la suite de leur décision de retirer leur adhésion. Italie (2021) Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2019)</p>
	<p>États d'Europe occidentale (6)</p> <p>Bulgarie (2021) Croatie (2019) Hongrie (2019) République tchèque (2021) Slovaquie (2020) Ukraine (2020)</p>

Méthodologie de travail du MEDPA

Activités intersessions : séminaire d'experts et réunion intersession

En 2017 :

Le MEDPA a organisé un séminaire d'experts et une réunion intersession, qui se sont tenus au Chili du 4 au 8 décembre 2017. Ce séminaire avait pour objectif de recueillir des informations pour l'étude à venir sur le consentement préalable, libre et éclairé. Cette étude a été réalisée par le MEDPA dans le cadre de son mandat défini dans la résolution 33/25 et présentée au Conseil des droits de l'Homme à sa trente-neuvième session (en septembre 2018). L'étude est disponible dans les six langues officielles de l'ONU : [Consentement préalable, libre et éclairé : une approche fondée sur les droits de l'homme](#).

En 2018 :

Le MEDPA a organisé un séminaire à Chiang Mai, en Thaïlande, les 5 et 6 novembre 2018. Son objectif était de recueillir des informations pour l'étude portant sur les droits des Peuples Autochtones dans le contexte des frontières, de la migration et du déplacement. Cette étude est actuellement menée par le MEDPA dans le cadre de son mandat défini dans la résolution 33/25 (2a). Une version provisoire sera présentée pour discussion lors de la douzième session du MEDPA. La version finale de cette étude sera présentée au Conseil des droits de l'Homme à sa quarante-deuxième session (en septembre 2019). La note conceptuelle correspondante est disponible en [anglais](#).

Engagement des pays

En 2017, lors de sa dixième session, le MEDPA a adopté de nouvelles méthodes de travail en ce qui concerne l'engagement des pays. Ces méthodes de travail visent à concrétiser le nouveau mandat du Mécanisme d'Experts au titre de la résolution 33/25 adoptée par le Conseil des droits de l'Homme en septembre 2016.

Les nouvelles méthodes de travail du MEDPA en ce qui concerne l'engagement des pays sont présentées à l'annexe I de son rapport annuel (A/HRC/36/57), adopté à sa dixième session. Vous pouvez consulter ce rapport à l'adresse suivante : <http://bit.ly/New-mandate-of-EMRIP-under-resolution-33-25>

Conformément au paragraphe 2 de la résolution 33/25 du Conseil des droits de l'Homme, le MEDPA doit :

- (a) Aider les États Membres et les Peuples Autochtones qui en font la demande à cerner les besoins en ce qui concerne l'élaboration de lois et de politiques nationales relatives aux droits des Peuples Autochtones, selon qu'il convient, et leur fournir des conseils techniques à ce sujet, ce qui pourra l'amener à consulter les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ;
- (b) Aider et conseiller les États Membres qui en font la demande aux fins de l'application des recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel et par les organes conventionnels, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ou d'autres mécanismes compétents ;

(c) Aider et faire participer les États Membres, les Peuples Autochtones et les entités du secteur privé qui en font la demande en facilitant le dialogue aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration.

Les objectifs de ces activités dans les pays sous l'égide du MEDPA sont multiples. Elles visent notamment à :

- fournir des recommandations et des conseils indépendants,
 - faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes,
 - formuler des observations et des avis indépendants sur l'application des lois et des stratégies de mise en œuvre de l'UNDRIP ,
 - renforcer les capacités et sensibiliser le public.
- Le MEDPA peut également aider les États à mettre en œuvre les recommandations formulées par d'autres mécanismes des droits de l'Homme en ce qui concerne les droits fondamentaux des Peuples Autochtones et peut fournir une analyse plus approfondie de ces recommandations.
- Selon la nature de la demande, les modalités de travail dans les pays peuvent inclure : des missions de pays ; des activités de formation à l'intention des institutions publiques, des organisations de Peuples Autochtones, des institutions nationales de défense des droits de l'Homme ou d'autres parties prenantes ; des appels vidéo ou audio ; des réunions en personne à Genève ou ailleurs ; des échanges d'e-mails ou des communications officielles par la voie diplomatique.
- Les États et les Peuples Autochtones peuvent **demander au MEDPA de s'engager au niveau national**. L'engagement dans les pays inclut également des missions effectuées par les membres du Mécanisme d'experts dans les pays sur demande des États et/ou des Peuples Autochtones.

Les demandes émanant de la part de Peuples Autochtones doivent être adressées au secrétariat du Mécanisme d'experts au HCDH par e-mail à expertmechanism@ohchr.org. Pour en savoir plus sur la procédure à suivre pour présenter une demande, veuillez consulter : <http://bit.ly/Country-engagement-Request>

Missions dans les pays en 2018-2019

Jusqu'à présent, le Mécanisme d'experts a entrepris trois visites de pays :

- Finlande (février 2018, à la demande du parlement Sámi de Finlande) : l'objectif était d'étudier les amendements à la loi sur le Parlement Sámi, au sujet le MEDPAa fourni un avis technique : <http://bit.ly/EmripAdvisoryNoteFinland> (disponible en anglais seulement)
- Mexique (mars 2018, à la demande du Secrétariat du développement rural et de l'égalité pour les communautés (SEDEREC) : la mission s'est centrée sur les dispositions concernant les Peuples Autochtones dans la Constitution de la ville de Mexico, qui a été adoptée en janvier 2017. Le Mécanisme d'experts fournira une note de coopération technique.

- Nouvelle-Zélande (Avril 2019, à la demande du Mécanisme indépendant de surveillance d'Aotearoa) : cette mission avait pour objectif de fournir des conseils au sujet de l'élaboration d'un plan d'action national ou d'autres mesures visant à concrétiser les objectifs de l'UNDRIP en Nouvelle-Zélande. Une note consultative sur l'élaboration de ce plan sera bientôt disponible.

Réunion préparatoire des Peuples Autochtones

Les Caucus Autochtones constituent des opportunités uniques pour les délégués car ils favorisent les rencontres, les échanges d'informations et d'expériences. Durant les sessions du Caucus Autochtone les membres établissent des déclarations communes, des prises de position et des recommandations à propos des points inscrits à l'ordre du jour de la session du MEDPA ou sur d'autres thématiques.

La réunion préparatoire des Peuples Autochtones précèdent la 12^e session du MEDPA aura lieu le **14 juillet 2019** à l'adresse suivante :

La Pastorale (Club Suisse de la Presse)

106, route de Ferney (Bus 5 - arrêt « Intercontinental »)
1202 Genève

Pendant les réunions du Caucus global, le Docip fournira des services d'interprétation en anglais, français, espagnol et russe. Dès que l'ordre du jour du Caucus sera disponible, il sera publié à l'adresse suivante : <http://bit.ly/docip-emrip12-gipccp-fr>

Documents de référence de l'ONU

Vous trouverez ci-dessous une liste des documents de référence **relatifs aux droits des Peuples Autochtones**.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) a été adoptée par l'Assemblée générale le jeudi 13 septembre 2007.

À ce jour, l'UNDRIP demeure l'instrument international le plus complet sur les droits des Peuples Autochtones. Elle établit un cadre universel de normes minimum pour la survie, la dignité et le bien-être des Peuples Autochtones dans le monde entier. L'UNDRIP élabore, sur la base existante des droits de l'Homme, des normes qui s'appliquent dans le cadre de leur situation spécifique. Vous trouverez la Déclaration ici : <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html>

Document final de la Conférence mondiale sur les Peuples Autochtones

La Conférence mondiale sur les Peuples Autochtones s'est tenue en 2014, à New York pour échanger des perspectives et des bonnes pratiques relatives à la réalisation des droits des Peuples Autochtones, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones. La Conférence s'est déroulée sur deux jours et a inclus trois tables rondes ainsi qu'un groupe de discussion. Les tables rondes se sont déroulées sur les thèmes suivants :

- 1) L'action au sein du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des droits des Peuples Autochtones ;
- 2) La mise en œuvre des droits des Peuples Autochtones aux niveaux nationaux et locaux ;
- 3) Les terres, les territoires et les ressources des Peuples Autochtones.

Le groupe de discussion portait sur les « priorités Autochtones dans le cadre du programme de développement durable de l'après-2015 ». La Conférence mondiale a abouti à un document final, disponible sur : <http://bit.ly/outcome-document> Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site officiel de la Conférence mondiale : <http://bit.ly/ConférenceMondialePA> . Voici un résumé des deux journées de travail, rédigé par les Nations Unies <http://bit.ly/summary-2days>

Plan d'action mondial à l'échelle du système des Nations Unies (SWAP)

À l'occasion de la [Conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones](#), l'Assemblée Générale a demandé la mise au point d'un plan d'action global au sein de l'ensemble du système des Nations Unies, afin d'aborder de manière cohérente la réalisation des objectifs de l'UNDRIP.

Ce Plan d'action mondial se décline en six volets :

- 1) Sensibiliser l'opinion sur l'UNDRIP
- 2) Soutenir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones, en particulier au niveau national
- 3) Appuyer l'application des droits des Peuples Autochtones dans la mise en œuvre et l'évaluation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 4) Dresser la liste des normes, des directives, des capacités, des supports de formation et des ressources existantes au sein du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et des membres du Groupe d'appui interorganisations sur les questions Autochtones, pour la mise en œuvre effective de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones.
- 5) Renforcer les capacités des États, des Peuples Autochtones, de la société civile et du personnel des Nations Unies.
- 6) Promouvoir la participation des Peuples Autochtones dans les processus des Nations Unies.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter : <http://bit.ly/info-SWAP> (Information disponible en anglais seulement)

Voici le lien vers le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, disponible dans toutes les langues de travail l'ONU : <http://bit.ly/Syste-wide-action-plan>

Convention 169 de l'OIT

L'Organisation internationale du travail (OIT) est l'organe responsable de la Convention (n°169) relative aux Peuples Autochtones et tribaux, datant de 1989. Il s'agit du seul traité international ouvert à la ratification qui traite exclusivement des droits des peuples autochtones. À ce jour, 23 pays l'ont ratifiée.

Convention 169 de l'OIT: <http://bit.ly/ILO169-FR>

Pour des informations générales, consultez : <http://bit.ly/BIT-peuplesautochtones>

Programme 2030

- Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté Le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- Ce programme, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, est appelé à se dérouler sur 15 ans. Il s'agit d'un vaste programme universel de mesures stratégiques, comprenant 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles, considérées comme intégrées et indivisibles.
- Le dernier rapport de la 18^e session de l'Instance permanente sur les questions autochtones comprend une section spécifique incluant des recommandations sur le Programme 2030 : <http://bit.ly/Rapport-IP-2019>

Contrairement aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les objectifs de développement durable (ODD) incluent explicitement les Peuples Autochtones. Deux des objectifs du développement durable font spécifiquement référence aux Peuples Autochtones, s'engageant à doubler la production agricole des petits exploitants agricoles Autochtones et à assurer l'accès des enfants Autochtones à l'éducation sur un pied d'égalité. Il existe également un engagement avéré au sein du Programme 2030 en faveur du renforcement de la participation des Peuples Autochtones dans les processus de mise en œuvre des objectifs et d'évaluation des progrès accomplis en la matière.

Une brève introduction aux droits des Peuples Autochtones et au Programme 2030 peut être téléchargée : [Briefing Paper on Indigenous Peoples' Rights and the 2030 Agenda](#) (seulement disponible en anglais).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter :

<https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/agenda2030.html>

Résolution sur la participation des Peuples Autochtones au sein du système des Nations Unies

Le 8 septembre 2017, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, sans vote, une résolution intitulée « Renforcer la participation des représentants des Peuples Autochtones et de leurs institutions aux réunions des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies portant sur des questions qui les concernent ». Cette résolution est disponible à travers le lien suivant : <http://undocs.org/fr/A/RES/71/321>

Pour des informations complémentaires, veuillez consulter : <http://bit.ly/participationIP>.

Numéros de téléphone et contacts utiles

<p>Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme Palais Wilson 52 rue des Pâquis CH-1201 Genève, Suisse. Tél. : +41 22 917 9220 E-mail : InfoDesk@ohchr.org</p> <p>Section Société civile +41 22 917 9656 / civilsociety@ohchr.org</p> <p>Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones E-mail : expertmechanism@ohchr.org</p> <p>M. Paulo David Responsable de la section Peuples Autochtones et Minorités</p> <p>M. Juan Núñez Spécialiste des droits de l'Homme</p> <p>Mme Kate Fox Secrétaire du Comité des droits de l'Homme</p> <p>Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les Peuples Autochtones Tel.: +41 22 928 91 64 E-mail : indigenousfunds@ohchr.org</p> <p>M. Morse Flores Programme de bourse et fonds de contributions volontaires pour les Peuples Autochtones</p> <p>Mme Inas Miloud Boursière Autochtone senior indigenousfundseniorfellow@ohchr.org</p> <p>Adresse postale : Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones HCDH Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse.</p> <p>Adresse physique : HCDH – Motta 48 Giuseppe Motta 1202 Genève</p>	<p>Rapporteuse spéciale sur les droits des Peuples Autochtones Mme Victoria Tauli-Corpuz E-mail : indigenous@ohchr.org</p> <p>Conseil Œcuménique des Églises (COE) Tél. : +41 22 791 61 11 Mme Katalina Tahaafe Williams Responsable de la section Peuples Autochtones Katalina.Tahaafe_Williams@wcc-coe.org</p> <p>Organisation Mondiale de la Santé +41 22 791 21 11 / info@who.int Mme Claudia Quiros Genre, équité et droits de l'Homme E-mail : quiroscla@who.int</p> <p>Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche +41 22 917 8400 / info@unitar.org Mme Trisha Riedy Responsable du programme sur le rétablissement de la paix et la prévention des conflits Tél. : +41 22 917 85 77 E-mail : trisha.riedy@unitar.org</p> <p>Organisation internationale du travail Promotion des droits des Peuples Autochtones et tribaux +41 22 799 7556 / PRO169@ilo.org</p> <p>Organisation pour l'alimentation et l'agriculture Défense des Peuples Autochtones M. Yon Fernandez-de-Larrinoa yon.fernandezlarrinoa@fao.org</p>	<p>FIDA/IFAD Questions Autochtones et tribales Mme Antonella Cordone Spécialiste technique senior E-mail : a.cordone@ifad.org</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement Adresse postale : Palais des Nations CH-1211 Genève 10 Adresse physique : 11-13 chemin des Anémones 1219 Châtelaine, Genève Tél. : +41 22 917 85 36 Standard : registry.ch@undp.org</p> <p>Mme Sara Sekkenes Prévention des conflits E-mail : sara.sekkenes@undp.org</p> <p>Patrick Gremillet Changements climatiques et réduction des risques de catastrophe au PNUD E-mail : patrick.gremillet@undp.org</p> <p>Luisa E. Bernal Commerce et développement durable E-mail : luisa.bernal@undp.org</p> <p>Organisation mondiale de la propriété Intellectuelle Standard : +41 22 338 91 11 Adresse physique : Chemin de Mon-Soleil, 1202 Genève</p> <p>Secrétariat de la division des savoirs traditionnels grtkf@wipo.int</p> <p>Mme Rebecka Forsgren Boursière autochtone rebecka.forsgren@wipo.int</p>
--	---	---

Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones (Docip)

Docip Office
 106 route de Ferney
 1201 Genève
 Suisse
 Tél. : +41 22 740 34 33
 E-mail : docip@docip.org

Lors de la 12^e session du MEDPA, le bureau du Docip se trouvera dans la salle E-2060

Services du Docip pendant le MEDPA	Contact
Traduction de textes (en anglais, français, espagnol et russe)	E-mail : translations@docip.org
Interprétation (en anglais, français, espagnol et russe)	Mme Johanna Massa E-mail : johanna.massa@docip.org
Documentation	Mme Priscilla Saillen E-mail : priscilla.saillen@docip.org
Soutien juridique	M. Andres Del Castillo Email: andres.delcastillo@docip.org
Diffusion des actualités et des informations	M. Pascal Angst E-mail : pascal.angst@docip.org
Publications	E-mail : publications@docip.org
Formations	Mme Claire Moretto E-mail : claire.moretto@docip.org
Mécanismes de l'Union européenne relatifs aux peuples autochtones	Mme Amalia Rodriguez E-mail : amalia.rodriguez@docip.org M. Mathias Wuidar E-mail : mathias.wuidar@docip.org
Directeur	M. Rémi Orsier E-mail : remi.orsier@docip.org

Avec le soutien de :



AVEC LE SOUTIEN
 DE LA
 VILLE DE GENÈVE



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Docip et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de ses donateurs.